

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.078

L'An deux Mille Dix, le 19 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 mars 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 mars 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,
Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BOURDEAU représentée par Mme MONNEREAU
M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS
M. COEURET représenté par M. DENIS
M. GONZALEZ représenté par Mme PELLET
M. GUIARD représenté par M. MERLE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION DE PRET D'UNE EXPOSITION TEMPORAIRE A
LA VILLE DE SAINTES

RAPPORTEUR : Mme WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

La Médiathèque François Mitterrand de Saintes souhaite organiser une exposition temporaire intitulée : « Se jeter à l'eau – Les bains de mer à la Belle Epoque » qui se déroulera du 6 juillet au 4 décembre 2010.

Dans le cadre de cette organisation, la Ville de Saintes a sollicité le Musée Municipal de Royan pour le prêt de maquettes informatiques. Ces maquettes représentent 15 panneaux.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition de ces maquettes, propriété de la Ville de Royan et conçues par le Musée Municipal de Royan, auprès de la Ville de Saintes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de prêt relative à une exposition temporaire conclue entre la Ville de Royan et la Ville de Saintes et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet de convention,
- APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver la convention de prêt d'une exposition temporaire à la Ville de Saintes,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 mars 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD



31 Avenue de Paris
17200 Royan
tél. : 05 46 38 85 96
fax : 05.46.38.04.86.
musee@mairie-royan.fr

Royan
MUSÉE

DCM 10.078

CONVENTION DE PRET

Entre,

La Ville de Royan, représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2010 rendue exécutoire le 22 mars 2010,

D'une part,

Et

La Ville de Saintes, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

D'autre part,

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet le prêt d'une exposition temporaire intitulée :

« Se jeter à l'eau - Les bains de mer à la Belle Epoque »

Cette exposition sera présentée du **6 juillet au 4 décembre 2010**

à la :

Médiathèque Municipale François Mitterrand
Place de l'Echevinage - BP 319 - 17107 Saintes Cedex 6
Tél : 05.46.93.25.39 – Fax : 05.46.98.23.80
mail : mediatheque-fm@ville-saintes.fr

ARTICLE 2 - INVENTAIRE DES OBJETS PRETES

Le Musée de Royan prête l'ensemble des maquettes informatiques des panneaux de l'exposition, soit 15 panneaux.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DU PRET

L'ensemble des maquettes est gracieusement mis à la disposition de la Médiathèque François Mitterrand, pour la période ci-dessus énoncée.

La médiathèque s'engage à ne pas modifier le contenu et la composition des panneaux.

Ils peuvent être utilisés pour la communication sur l'exposition et son exploitation pédagogique.

Le Musée de Royan devra être mentionné comme concepteur et prêteur de cette exposition.

L'impression et l'accrochage de ces panneaux sont à la charge de la médiathèque.

ARTICLE 4 - PRET A UN TIERS

La Médiathèque François Mitterrand est autorisée à mentionner cette exposition dans son catalogue de ressources et pourra prêter les panneaux aux organismes en faisant la demande. Ceux-ci devront alors établir une convention de prêt avec le Musée de Royan, propriétaire et concepteur de cette exposition.

ARTICLE 5 - SECURITE ET ASSURANCES

Etant donné qu'il ne s'agit pas d'un prêt d'objets concrets mais d'un prêt de maquettes informatiques, il n'est pas nécessaire de faire parvenir une attestation d'assurance de l'exposition au Musée de Royan.

A Royan, le 26 avril 2010

En trois exemplaires originaux

Pour la Ville de Saintes,
Le Maire,
(Précédée de la mention manuscrite lu et approuvé) :

En vertu de la décision n° 10-32
Déposée en sous préfecture le 17/02/2010

Jean ROUGER

Pour la Ville de Royan,
Le Député-Maire,
(Précédée de la mention manuscrite lu et approuvé) :

Didier QUENTIN

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 avril 2010